



Contact :
Audrey Baudeau
01 40 21 14 21 - 06 77 14 75 96
cnajep@cnajep.asso.fr

Quel avenir pour le service public de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ?

Communiqué de presse, le 8 octobre 2018

Dans le cadre des circulaires du 24 juillet portant sur la réorganisation des administrations centrales et des services publics en territoire, ministres et préfets sont invités à faire des propositions au Premier ministre au regard de missions de l'Etat confirmées et d'autres qui devraient être allégées.

Parmi les missions de l'Etat qui pourraient être allégées figurent celles de la jeunesse et de la vie associative - l'éducation populaire ayant déjà disparu des radars.

Le Cnajep, Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, fédérant 74 organisations nationales (soit 630 000 associations en activité, 6 300 000 bénévoles), qui œuvrent au quotidien, avec et pour toutes et tous, sur tout le territoire autour de projets éducatifs, culturels, artistiques, sportifs et citoyens, ... **s'inquiète du sort qui sera réservé au secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

Quelles seront les conséquences concrètes de cette réorganisation ?

Comment concevoir une conciliation possible entre allègement, réduction, ... et politiques éducatives globales, service public de qualité au bénéfice des citoyen.es et notamment des jeunes sur tout le territoire ?

Cette réorganisation permettra-t-elle de poursuivre un travail collectif d'élaboration des politiques publiques avec l'Etat, les associations et les citoyen.es ?

Lors de l'installation du gouvernement il y a un peu plus d'un an et de la disparition du ministère de la jeunesse, le Cnajep a fait le pari d'une nouvelle manière de travailler les questions de jeunesse et d'éducation populaire au sein du ministère de l'Education nationale : plus transversale, plus complémentaire de l'école, mais nous n'avons pas imaginé leurs disparitions.

Le Cnajep affirme la nécessité de penser et d'agir collectivement pour une éducation de qualité, globale et cohérente, pour une politique de jeunesse transversale et répondant aux attentes et besoins des jeunes. Cela doit se faire avec un service public de l'Etat fort et disposant de moyens qui se déclinent en territoire.

Oui à des services publics au plus près des associations Jeunesse Education Populaire et des besoins des citoyen.nes,

Non au désengagement de l'Etat en matière de jeunesse et d'éducation populaire !